

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 10 janvier 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Denis Fortin
Patrick Simony
Valère Huet

Mme Nathalie Francoeur

Absence : Monsieur Stéphane Fournier

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau, chef pompier et ins. adjoint.

2- ouverture de la séance

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #001-01-14

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de décembre
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
 - 5.1 résolutions de la correspondance
- Accès logis : Reconduction programme
- H.L.M. Approbation quote part 2014
- F QM Formation Éthique 4 nouveaux élus
- Suzanne Lebreux Photocopies/Fête Chicoine
- Camion Incendie Modèle de résol. Pour les sorties
- Léona Francoeur Semaines de Vacances/ Normes du travail
- Code éthique Avis de motion
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : demande de CA pour rivière du Petit Cloridorme (si on poursuit travaux)
 - 9.2 : Adoption du budget du TACIM 2014-
 - 9.3: Adoption de la quote part de la MRC -du journal le Phare- FQM- PG-et CRSBP
 - 9.4 : Coût de la vie /rémunération (3% selon le budget 2014- décision prise en déc.
 - 9.5 : Demande spéciale concernant les mâchoires de vies- exception 14
 - 9.6 : Plaisirs d'hiver (déposer une demande)
 - 9.7 : Fête St-Jean (si vous voulez la prendre)
 - 9.8 : mur de St-Yvon
 - 9.9 : dépôt d'une lettre au conseil municipal (fosse/avocat)
 - 9.10 : Adoption politique salariale/ horaire de travail hiver/ contrat de
 - 9.11 : chauffage désuet bureau/côté caserne
 - 9.12 : plus d'envoi de reçu par la poste
 - 9.13 : opérateur eaux usées (Yvan et Simon)
 - 9.14 : rencontre avec ingénieurs (fin janvier)
 - 9.15 : inventaires à faire de tous les services
 - 9.16 : demandes de Geneviève
 - 9.17 : Régime de retraite (voir résolution)

- 9.18 : Alain Côté, véhicule urgence
- 9.19 : rencontre avec architecte et ingénieur/aréna
- 9.20 : analyse d'eau/obligatoire opérateur en eau potable
- A) Problème eau entrée charetière st-Yvon
- B) Premier Tech – contrat entretien site
- C) comité maison des aînés
- D) Samuel Gagné- pompier et premier répondant
- E) pièces 4x4
- F) dégel fosse et vidange problème
- G) politique location gymnase
- H) avis de motion règ. Feu de véhicule
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 002-01-14

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 9 décembre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 003-01-14

Approbation du procès-verbal de la
séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 13 décembre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

Résolution # 004-01-14

Approbation du procès-verbal de la
séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 13 décembre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

MAMROT : Formation eaux usées
Demande de Geneviève
Contrat de travail Résolution faite en 2008
Ministère de la famille A FAIRE : Finaliser la Politique familiale
Pour recevoir dernier versement *
Roger Côté Installation septique... Qui a Vérifier ?
Famille Bernatchez Demande de démission Robert Parent
Mni. Faune et Parcs Dépôt de 6 190.82 \$ matières résiduelles
Ressources naturelles Rénovation cadastrale
CREGIM Versement . Volet 11 17 250.00 \$
MMQ Grille de tarification & ristourne 2 423
EEQ Programme achat Équipement récupération
Sécurité civile Colloque civile et incendie
MMQ Information couverture assurance
Mini-Scribe : *Infos sur Discours du maire : Ce qui doit être inclus
dans ce discours ainsi que la distribution a chaque adresse civique
CSST Sommes versées a Jacques Côté
Philipp Toone Invitation pour une rencontre ???
Une copie du formulaire Plaisirs d'hiver 2014 aux conseillers : Denis Fortin,
Patrick Simony et Valère Huet
Correspondance AVEC RÉOLUTION***Commission municipale : Marie
Dufresne a se présenter en cours le MARDI 4 FÉVRIER pour demande des
Chevaliers de Colomb exemption de la taxe fonciere
*** Pascal Savard : Rencontre pour Marie le 22 Janvier a Gaspé pour
abatage d arbre en foret privé
Pincés de désincarcération (fonds éolien)
Activités gymnase

5.1 Résolution # 005-01-14

Reconduction du programme Accès logis

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme est en faveur d'un renouvellement à long terme du programme Accèslogis Québec et appuie les revendications présentées au gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

5.2 Résolution # 006-01-14

Quote part 2014 de l'OMH

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la quote part
établie pour l'office municipal
d'habitation pour 2014, soit un montant
de 4 915\$ en quatre versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution # 007-01-14

Formation du code d'éthique pour les nouveaux élus

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la formation
sur le code d'éthique pour les nouveaux
élus qui se tiendra le 29 mars à
Grande-Vallée. Le coût pour cette
formation est de 1 235.99\$

Les frais inhérents à ce déplacement
sont remboursés selon la politique en
vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Photocopies pour la fête des Chicoin :
comme le conseil a déjà donné 150\$ et les
épinglettes, il n'y aura pas de tarif réduit.

5.5 Résolution # 008-01-14

Service incendie

Considérant que le service de sécurité
incendie de Cloridorme peut-être appelé
à intervenir à l'extérieur de son
périmètre urbain sur plusieurs types
d'appel.

Considérant qu'une résolution a été
adoptée par le conseil dans le passé
visant à limiter le déploiement des
unités sur les routes non pavées dans
le but d'étirer la vie utilise des
véhicules du service incendie.

Considérant que l'autopompe à été
remplacé et que la décision
d'intervenir ou non en fonction de
l'accessibilité incombe du directeur
incendie ou de l'officier en charge.

IL EST PROPOSE PAR PATRICK SIMONY
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

Que le service incendie de Cloridorme
peut intervenir en dehors des routes
pavées afin d'améliorer la couverture
incendie et de répondre efficacement
aux interventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Semaine de vacances pour Léona Francoeur- une recherche en ancienneté doit être faite avant de payer et ce pour tous les employés.

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Chaque conseiller fait état de l'état d'avancement de ses dossiers respectifs.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} décembre AU 31 décembre 2013

Résol u ti on # 009-01-14

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de décembre de la municipalité pour un montant de 107 787.22\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), de 701 714.70\$ pour le projet et de 53.20\$ pour le mois de novembre des loisirs et de 69.28 pour le mois de décembre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

RÉSOLUTION # 010-01-14

8- ADOPTI ON DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

1. Plante Vaccum : Vidange de fosse Christian Coulombe : 790.46 \$
2. Centre Alignement L.M . : Pick-up Blanc : 420.58 \$
3. Bélanger Paysagiste : **Pour projet** : 18 085.57 \$ ***
4. Groupe Ohméga : Installation clapet : 24 851.67 \$
5. Allen : Pièces aqueduc : 3 494.62 \$
6. Raymond Chabot : lere acompte Vérification : 1 724.63 \$
7. Provincial Bandag : Pneus pépine : 2 340.89 \$
8. Laboratoire BSL : Analyse eau : 797.93 \$
9. Régie Intermunicipale : 1 041.41 \$
10. Garage M.Bouchard : Réparation saleuse : 339.64+213.62+1199.19 =1752.45 \$
11. CSST : Amende : 1977.00 \$
12. FQM; Inscription formation éthique : Nathalie, Marcel, Denis, Patrick et Stéphane (5) : 1 235.99 \$
13. CRSBP : licence symphony (internet) : 1 149.75 \$
14. Visa Desjardins : Achat pour le budget : 332.50 \$15. Centre Alignement : 1 327.96 \$
- 17.Déneigement 10.5 hre 110.\$/hre = 1 155.20+ txXérox : Location photocopieur :2 125.82

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

Monsieur Denis Fortin donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement portant sur le code d'éthique des élus municipaux.

Monsieur Patrick Simony donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement portant sur un tarif pour les accidents et/ou de véhicules.

9.1 Résolution # 011-01-14

Demande de CA au MDDEP

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil mandate madame Marie Dufresne, directrice générale à faire parvenir une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, du Développement Durable de l'Environnement et Parc afin de réaliser des travaux de protection à la rivière du Petit-Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 012-01-14

Budget 2014 du TACIM

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :
QUE le conseil accepte le budget présenté par le TACIM pour l'année 2014 au montant de 4 284\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 013-01-14

Autres quote parts

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte et autorise les versements des quote parts et/ou cotisations, contrats suivants :

MRC : 11 086\$, Journal le Phare 390\$, FQM 757.37\$, contrat d'entretien PG Govern 5 697.01\$ et surveillance copie de sécurité 454.15\$ et contribution municipale au CRSBP 3 147.64\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.4 Résolution # 014-01-14

Augmentation de 3%

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte une augmentation de 3% à tous les employés municipaux et les élus. Cette hausse est effective au 1^{er} janvier 2014. Et il en va de même du contrat avec la concierge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 015-01-14

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Cloridorme doit offrir le service de première ligne tant au niveau incendie qu'à celui d'accidents de la route;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Cloridorme détenait des pinces de désincarcération qui ne sont plus utilisables (désuètes et ne fonctionnent plus) et ce depuis l'an passé;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité d'un accidenté, il en va de la vitesse d'exécution car pour que la victime ait de bonnes chances de survie, il faut qu'elle soit hospitalisée dans l'heure qui suit l'accident;

CONSIDÉRANT QUE présentement l'Association des pompiers volontaires de Cloridorme est en recherche d'aide financière et à réussi à obtenir à date un montant de 12 500\$ et qu'elle doit obtenir 27 500\$ afin d'acheter les deux principales pièces;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que ces outils sont d'une nécessité absolue et primordiale et que le service incendie doit pouvoir continuer à agir lors d'incendie;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ
PAR PATRICK SIMONY CONSEILLER ET IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande à Cartier Énergie de faire exception cette année et acheminer le montant total de redevances à l'Association des pompiers volontaires de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.6 Résolution # 016-01-14

Plaisirs d'hiver

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Comité des Loisirs à faire parvenir une demande d'aide financière afin de tenir une fin de semaine d'activités hivernales. Les dates retenues sont les 21, 22 & 23 février prochain. La municipalité doit vérifier au niveau assurances responsabilité pour ces activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 017-01-14

Fête nationale 2014

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal en collaboration avec l'Association des pompiers volontaires organisera la fête nationale 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 018-01-14

Mur de St-Yvon

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal à compter d'aujourd'hui met tout en œuvre afin de réactiver le dossier du mur de St-Yvon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : refoulement vérification prise en charge par les assurances de la municipalité

9.10 : Politique salariale et contrat de travail pas encore complétés- remis réunion ultérieure.

9.11 Résolution # 019-01-14

Vérification chauffage bureau /côté incendie

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise des travaux de modification de chauffage dans le bureau de l'agente de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.12 Résolution # 020-01-14

Paiement de taxes par versement (déjà déposé ici)

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal dans un but d'économie ne fera plus parvenir de reçus à chaque versement comme par les années passées. Un seul reçu sera émis lors du dernier versement de septembre (et ceci s'applique pour les résidents de l'extérieur et pour ceux d'ici qui paient par versements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : opérateurs en eaux usées : nous en sommes toujours à faire des vérifications.

9.14 : rencontre avec les ingénieurs (Roche et BPR) pour compte rendu du projet étant terminé : prévue le 13 février à 17h00.

9.15 Résolution # 021-01-14

Inventaire de tous les services municipaux

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal exige que les employés de travaux publics tiennent un inventaire à jour de tout ce que la municipalité possède (pièces aqueduc, voirie, neige, incendie, etc...)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 : demandes de Geneviève Leroux de Roche - le conseil a besoin de plus de précisions donc, reporté après la rencontre avec les ingénieurs.

9.17 : pas donné suite

9.18 Résolution # 022-01-14

Étape 2 & 3 /véhicule d'urgence

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal va de l'avant avec l'Offre de monsieur Alain Côté concernant les démarches pour faire construire le véhicule d'urgence de la municipalité. L'étape 2 au coût de 1 500\$ et l'étape 5 au coût de 5 000\$.

ET que le conseil municipal autorise la directrice générale à aller en soumissions pour l'achat du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 rencontre avec architecte et ingénieur pour l'aréna : le 15 janvier à 10h00

9.20 Résolution # 023-01-14

Formation en eau potable

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal vérifie pour une formation en eau potable afin de former le nouvel employé, Simon Langlais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A) problème eau à l'entrée charetière de St-Yvon : vérification sera effectuée auprès des ingénieurs lors de la rencontre.

B) contrat 1^{er} tech- vérification auprès du Groupe Omhéga car c'est eux qui sont engagés par premier tech pour faire le suivi et l'entretien.

C) Comité des Aînés : monsieur Fortin mentionne qu'il fera le suivi et mettra sur pied le comité avec l'aide de madame Nancy Dufresne.

D) Résolution # 024-01-14

Engagement pompier

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage monsieur Samuel Gagné (pompier et premier répondant) à condition qu'il signe la politique salariale du service incendie et la formation pour premier répondant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Résolution # 025-01-14

Réparation du véhicule de services

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la réparation du véhicule de services au garage Michel Bouchard tel que spécifié dans la soumission (589\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) Résolution # 026-01-14

Problème de gel dans fosse septique/projet égout

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes : dégel de la fosse septique chez R.Côté ainsi que la vidange et une autre vidange au 403, route 132.

QUE ces dépenses devront être remboursés par l'entrepreneur ou autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G)Résolution # 027-01-14

Politique location gymnase/ Activités

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil est d'accord à utiliser le gymnase de l'école afin d'offrir des activités aux jeunes étant donné qu'il n'y aura pas de patinoire cet hiver.

QUE les seules activités soient des activités d'exercice physique et de jeux d'équipe, ceci exclut les rencontres familiales et fêtes de toutes sortes.

QUE ces activités devront être organisées afin d'éviter les bris et qu'un responsable devra être sur place durant toute l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H)Résolution # 028-01-14

Projet de ressource intermunicipale en loisir

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Cloridorme reconnaît l'importance du loisir pour, entre autres, contrer la violence, le vandalisme, le décrochage scolaire, briser l'isolement chez les jeunes et les aînés, développer la capacité de prise en charge du milieu, attirer de nouvelles familles et retenir les familles;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la municipalité dans l'offre de service en loisir est en lien avec notre Politique de la famille et des aînés;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la rencontre qui s'est tenue le 12 novembre dernier à Grande-Vallée les maires de l'Estran ont démontré leur intérêt à s'engager dans une démarche intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en loisir;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS (unité régionale loisir et sport) s'engage à soutenir les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme dans une démarche d'intermunicipalisation du loisir;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FORTIN CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU;

QUE la municipalité de Cloridorme confirme son intérêt à s'engager dans une démarche intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en loisir pour Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme;

QUE messieurs Denis Fortin et Patrick Simony soient nommés comme membre du comité de travail.

QUE la municipalité confirme l'acceptation du budget proposé dont le coût total annuel est établi à 60 000 \$ et la participation des municipalités à 25 %, répartie au prorata de la population, soit un montant de 5 416.47\$

QUE la municipalité de Cloridorme s'engage à signer un protocole d'entente avec l'URLS pour une période de trois ans et de contribuer financièrement pendant trois ans selon les conditions énoncées ci-dessus;

QUE la municipalité de Cloridorme s'engage à offrir toutes ses infrastructures de loisir gratuitement pour la réalisation des activités à être organisées par l'animateur en loisir;

QUE la municipalité de Grande-Vallée s'engage à effectuer la gestion administrative de l'entente à intervenir et à accueillir la ressource dans un local approprié;

QUE madame Nathalie Côté soit nommée signataire de l'entente à intervenir et des demandes de financement à présenter auprès des différents bailleurs de fonds;

Contre : MARCEL MAINVILLE
Abstention : VALÈRE HUET

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Daniel Huet mentionne que lors du sablage des routes il a brisé sa salopette il réclame un montant de 25\$.

Yvan Pruneau explique les circonstances de l'accident survenu dimanche soir.

Questions portant sur : fonds cartier
énergie pour les organismes de la
municipalité- y aura t-il une suite à
la maison des aînés- quel est ce fameux
comité Estran.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance
est levée à 20h30.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code
municipal ».

Maire

Sec-trésorière